

PLAN DE GESTION DU DINDON SAUVAGE DE L'ONTARIO DE 2007 Sommaire

Contexte propre au MRN

La mission du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario est de gérer les ressources naturelles de l'Ontario d'une manière durable sur le plan écologique de manière à assurer leur pérennité pour les générations futures.

Le mandat du MRN est de diriger et de superviser la gestion des ressources halieutiques et fauniques de l'Ontario, y compris les espèces en péril; la gestion des Grands Lacs; la pisciculture et l'alevinage; la surveillance, l'évaluation et l'affectation des ressources; le contrôle de la recherche sur les aliments, de la salubrité alimentaire et des maladies et l'accroissement des possibilités en matière de chasse et de pêche.

Ce plan a été élaboré dans le contexte de l'orientation stratégique du MRN dans *Notre avenir durable*, conformément aux autres politiques et priorités du ministère, notamment la *Stratégie de la biodiversité de l'Ontario* et la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario.

Historique concernant la population de dindons sauvages de l'Ontario et contexte du programme

Le dindon sauvage de l'est (*Meleagris gallopavo silvestris*) était un élément important de la biodiversité des forêts du Sud de l'Ontario avant la colonisation. On a signalé sa présence à l'état sauvage au nord du lac Simcoe et vers l'est entre Toronto et Trenton. En 1909, les espèces avaient disparu de l'Ontario à la suite de la chasse non réglementée et de la perte de forêts naturelles, défrichées à des fins agricoles.

Des efforts, entrepris en 1984, visant à rétablir la situation du dindon sauvage de l'est en Ontario ont été extrêmement fructueux et ont entraîné l'accroissement rapide du nombre et de la variété de dindons sauvages. Les contributions d'espèces provenant du Missouri, de l'Iowa, du Michigan, de New York, du Vermont, du New Jersey et du Tennessee ont été essentielles pour lancer et plus tard faire progresser plus rapidement le programme. On a entrepris à l'hiver 1986-1987 la capture de dindons sauvages établis en Ontario et leur transfert dans de nouvelles régions. En tout, quelque 4 400 dindons sauvages ont été mis en liberté à 275 endroits à l'échelle de la province, dans le cadre du programme de mise en liberté.

En raison des influences de la foresterie, de l'agriculture et des conditions climatiques plus douces, la zone d'occupation du dindon sauvage en Ontario est maintenant considérablement plus étendue que celle qui était présumée, historiquement. Par

contre, l'intensification de l'agriculture (c.-à-d., l'élimination de l'habitat naturel, les grandes dimensions des champs, etc.) dans certaines parties du Sud de l'Ontario a empêché les oiseaux de remplir le paysage de leur ancienne aire de répartition au complet de façon uniforme.

Les premières parties de chasse au dindon sauvage légalisées en Ontario ont eu lieu au cours du printemps de 1987 dans les unités de gestion de la faune 68 et 71. Les possibilités de chasse ont augmenté et les règlements sont devenus moins restrictifs avec l'accroissement des populations de dindons sauvages.

Les objectifs du programme du dindon sauvage en Ontario ont quelque peu changé au fil du temps. Les efforts précédents se sont concentrés sur le programme de rétablissement tout en accroissant les avantages récréatifs et économiques durables que procurent ces oiseaux. La prochaine phase du programme des dindons sauvages sera axée sur la gestion durable des populations et de la récolte dans le Sud de l'Ontario, tout en offrant des possibilités de chasse où elles existent dans les régions situées plus loin au nord.

On a rétabli la présence du dindon sauvage de l'est comme l'un des éléments importants de la biodiversité du Sud de l'Ontario et en 2007, la population provinciale est estimée à plus de 70 000 oiseaux et continue de croître.

But, objectifs et stratégies du Plan de 2007

But du Plan : Assurer la gestion durable du dindon sauvage comme l'un des éléments importants de la biodiversité du Sud de l'Ontario, un avantage social, culturel et économique continu pour la population de l'Ontario.

Cadre de mise en liberté et de gestion des dindons sauvages en Ontario

Objectif : Rétablissement complet de la situation des dindons sauvages en Ontario, conformément à l'arbre décisionnel concernant la mise en liberté de dindons sauvages (Figure 1).

Gestion de la population au niveau du paysage naturel

Objectifs : Primaires – Gérer les populations de dindons sauvages en s'appuyant sur les objectifs au niveau du paysage naturel consistant à gérer en fonction de la durabilité dans l'écozone des plaines à forêts mixtes et d'offrir des possibilités de chasse où elles existent dans l'écozone du bouclier boréal.

Secondaires – Maintenir la qualité de la chasse au dindon mâle au printemps et permettre des possibilités de chasse à l'automne, en autant que cela n'entraîne pas de répercussions sur la durabilité.

Stratégie 2.1 : Offrir des possibilités de chasse au dindon au printemps, conformément aux objectifs au niveau du paysage naturel.

Stratégie 2.2 : Offrir des possibilités de chasse à l'automne dans des régions caractérisées par des populations de dindons sauvages solidement établies (fondées sur les critères liés au niveau de population) tout en assurant la qualité de la chasse au printemps.

Stratégie 2.3 : Continuer à surveiller l'état de la population de dindons sauvages au moyen d'indices établis. Envisager, au besoin, l'établissement de nouveaux indices afin d'examiner les déclinis de la population ou d'examiner la réceptivité aux mesures de gestion.

Interactions entre les humains et le dindon sauvage en Ontario

Objectif : Diminuer les préoccupations des propriétaires fonciers à propos des dindons sauvages et atténuer les situations de conflit réel concernant la relation entre les humains et le dindon sauvage au moyen de la sensibilisation des propriétaires fonciers, d'outils disponibles et de pratiques de gestion optimales.

Stratégie 3.1 : Fournir aux propriétaires fonciers du matériel éducatif visant à les informer au sujet des conclusions scientifiques et d'autres publications liées à la dévastation des récoltes au moyen de divers médias, y compris des liens vers le site web du ministère des Richesses naturelles et d'autres organismes.

Stratégie 3.2 : Communiquer les options visant à prévenir ou à atténuer les conflits concernant la relation entre les humains et le dindon sauvage.

Gestion de l'habitat des dindons sauvages dans le contexte d'un écosystème

Objectif : Fournir des renseignements, des principes et des lignes directrices de base, des suggestions relativement à l'élaboration de projets, des possibilités de partenariat et des sources de financement en vue de l'élaboration de projets liés à l'habitat fondés sur l'écosystème qui profiteront aux dindons sauvages et à d'autres espèces indigènes de l'Ontario.

Stratégie 4.1 : Fournir les principes et les lignes directrices en vue de l'élaboration de projets adéquats liés à l'habitat des dindons sauvages en Ontario.

Stratégie 4.2 : Donner des conseils en matière de planification, des idées d'étude conceptuelle et de projets liés à l'habitat aux propriétaires fonciers et aux autres intervenants intéressés à développer l'habitat des dindons sauvages en Ontario. Promouvoir les projets d'habitat et d'intendance fructueux afin qu'ils puissent servir d'exemples en vue de l'élaboration de propositions éventuelles.

Stratégie 4.3 : Élaborer une liste de sources de renseignements, de possibilités de partenariats et de sources de financement pour des projets liés à l'habitat.

Figure 1 : Arbre décisionnel en ce qui a trait à la mise en liberté de dindons sauvages en Ontario.

